



N° 166 – le 19 juillet 2018

Super Beach Party



Le Club Optimiste de Saint-Ludger présente sa 24^e édition du Super Beach Party qui aura lieu **ce vendredi 20 juillet 2018** dès 19h à l'OTJ de Saint-Ludger.

En première partie : Les TrinKeuX
En spectacle – Undercover Legends of Rock
En fin de soirée – Les TrinKeuX
Pour terminer la soirée – Patrick Lachance, chansonnier

Points de vente à Saint-Ludger : Dépanneur Megsy, Ludger Magasin Général, Garage Dupuis & Frères, Station Pétro-T (St-Gédéon) et auprès des membres Optimistes de Saint-Ludger.

Venez fêter le début des vacances !

Comment prévenir les coups de chaleur

Il est possible de prévenir un coup de chaleur ?

En période de chaleur accablante ou extrême, vous pouvez prendre certaines précautions pour améliorer votre confort et diminuer les risques pour votre santé ou celle de vos proches.

- Hydratez-vous suffisamment :
 - Buvez de 6 à 8 verres d'eau par jour. Suivez les indications de votre médecin concernant la quantité de liquide à boire, s'il y a lieu.
- Évitez de consommer des boissons alcoolisées, car l'alcool peut aggraver la déshydratation.
- Rafraîchissez-vous souvent :
 - Baignez-vous ou prenez une douche ou un bain frais chaque jour.



Plan de relance

Depuis 2005, le Conseil municipal a instauré un plan de relance économique dans la Municipalité dont l'application est gérée par les administrateurs de la Corporation Ludgénoise de Développement (la Co-LuDe).



Ce plan de relance permet entre autres le remboursement du droit de mutation (si applicable) et des taxes foncières (excluant les services tarifés) pour l'achat d'une 1^{re} résidence dans la municipalité ou pour une nouvelle construction.

Pour en connaître plus sur ce plan, nous vous invitons à consulter notre site internet au www.st-ludger.qc.ca (onglet *La Municipalité*, section *Programmes et subventions*). Afin de pouvoir bénéficier de ce plan, vous devez avoir complété la demande d'inscription que vous trouverez au même endroit ou vous pouvez vous présenter au bureau municipal. **Cette demande doit être retournée au bureau municipal dans les 6 mois de la date d'acquisition.**

Les vacances estivales



PRENEZ NOTE que le bureau municipal sera fermé du 23 juillet au 5 août inclusivement pour les vacances estivales.

Durant les vacances : Pour toute urgence concernant l'aqueduc municipal, les eaux usées, la voirie ou pour la location d'une salle à l'OTJ, nous vous invitons à téléphoner au bureau municipal et le menu de la boîte vocale vous dirigera vers les personnes responsables.

BONNES VACANCES !

À chacun sa poubelle !

Nous avons reçu des plaintes de citoyens disant qu'ils étaient aux prises avec une curieuse problématique : **des citoyens viennent jeter leurs déchets dans leurs poubelles.**

Il n'y a pas d'obligation à déposer sa poubelle devant chez soi ; par contre, **il existe des principes de bon voisinage à ne pas oublier.**

De plus, certaines personnes utilisent le conteneur de l'OTJ pour y jeter des déchets de construction ou autre. Lorsque les gens qui louent les salles viennent pour y jeter leurs ordures, il n'y a plus de place.

La Municipalité tient à vous rappeler qu'une entente a été renouvelée avec Sanitaire Lac-Mégantic pour l'année 2018. **La quantité allouée par la municipalité est de 2 tonnes par citoyen** pour se départir de ses rebus. Le citoyen ne payera donc pas pour les 2 premières tonnes déchargées mais seulement pour le tonnage additionnel. Vous n'avez qu'à vous y présenter avec une preuve de résidence.



Les matériaux secs acceptés sont les suivants :

- ↳ Débris de construction, rénovation, démolition
- ↳ Bois contaminé
- ↳ Bardeau d'asphalte
- ↳ Encombrants (ex. matelas, mobiliers divers, tapis)
- ↳ Tissus et textiles
- ↳ Plastiques divers (agricoles et acéricoles)
- ↳ Matériel informatique, électronique, électrique
- ↳ Métaux ferreux et non ferreux
- ↳ Béton, asphalte, brique
- ↳ Pneus et caoutchouc (ex. souliers, bottes, tubulure)
- ↳ Carton et papier contaminé



Centre de tri : 9109, Route 204, Frontenac, Qc G6B 2S1
(819) 583-3831, info@slmrecuperation.com
www.sanitairelacmegantic.com

Siéger au Comité consultatif d'urbanisme

La Municipalité de Saint-Ludger est à la recherche d'une personne intéressée et disponible pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction. Il doit également formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure.

Lors du dépôt d'une demande, le CCU est convoqué pour une rencontre qui est tenue au bureau municipal le jeudi à 16h30 en présence de l'inspecteur en bâtiment et environnement. Une compensation de 25 \$ est versée à chaque membre du CCU présent.

Vous êtes intéressés à participer à ce comité ou vous désirez avoir plus d'information ? Je vous invite à communiquer avec le bureau municipal au 819 548-5408.